



Parc éolien de RESSONS commune de Mont St Martin

Comité local de Concertation n° 1

Date : 07/09/2022

« Ensemble vers une énergie 100% renouvelable »

Comité Local de Concertation: Objectif et programme session 1



Le comité local de concertation (CLC) est une structure qui a pour but de **créer une occasion privilégiée de discussion et d'échanges** autour du projet porté par la société Energie Eolienne Solidaire sur le territoire.

Programme session 1:

- Tour de table (présentation des participants, attendus de la réunion)
- Présentation par EES de l'état du projet et des étapes à venir
- Temps d'échange entre les participants



Comité Local de Concertation



Tour de table



La société EES



2 associés engagés ; +20 années d'expérience



Thomas DAUBNER est l'un des pionniers du développement des projets d'énergies renouvelables en France.



Richard POLIN dispose d'une expérience de 14 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets EnR.

Notre but :

Révolutionner le modèle de développement des énergies **renouvelables** en replaçant au cœur des projets les collectivités locales, leurs élus ainsi que les riverains des projets.

Nos engagements :

- ▶ Développement de projets d'énergies renouvelables selon les atouts de votre territoire
- ▶ Dialogue et transparence tout au long de la démarche
- ▶ Qualité des projets



L'équipe du projet



Stevens CHANCELIER : Responsable commercial
Il est le référent « élu » tout au long du projet

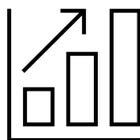


Julia VANDEWALLE : Responsable Etudes ENR
Elle constituera le dossier d'autorisation et
suivra les nombreuses étapes du projet



Simon DESTOMBES : Chargé d'affaires EnR
Il est le contact et référent « terrain » des
propriétaires et exploitants concernés par le projet

Quelques chiffres



L'éolien en Haut de France c'est :

24,6% DE LA CONSOMMATION RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ¹

avec **4 867 MW** installés au 31 décembre 2020²
et une production éolienne annuelle de 11 658 GWh

= soit l'équivalent de la consommation des particuliers de la Somme, de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais

1. RTE, « La filière éolienne », Panorama de l'électricité renouvelable 31 décembre 2020.
2. Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2020 » février 2021.

UNE ÉNERGIE **PLUS PROPRE,**
CRÉATRICE D'EMPLOIS LOCAUX
NON DÉLOCALISABLES



Près de
2150 EMPLOIS (ETP)*

dans la filière éolienne en 2020 dans les Hauts-de-France



RÉPARTITION
des emplois sur la chaîne de valeur**

415

Études
et
développement

428

Fabrication
de
composants

680

Ingénierie
et
construction

625

Exploitation
et
maintenance

DES PROJETS ÉOLIENS
SOUTENUS PAR
LA MAJORITÉ
DES CITOYENS*



79%

des Français estiment que l'énergie éolienne devrait jouer un rôle important dans le cadre de la transition énergétique



76%

des Français ont une perception positive de l'énergie éolienne. Ce chiffre restant identique pour les riverains de parcs éoliens



91%

des moins de 35 ans ont une bonne image de l'éolien

* Sondage Harris Interactive pour FEE, « Les Français et l'énergie éolienne – Vague 2 », Janvier 2021.



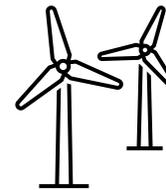
Comité Local de Concertation



Présentation de l'état du projet



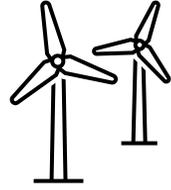
Historique du projet



T2 2021	Identification du site de projet sur la commune de Mont St Martin
Juin 2021	Premiers contacts (courriel et échange téléphonique) avec la commune et démarches foncières
Août 2021	Rendez vous en mairie pour présenter EES, la zone de projet et demander l'accord pour les études
14 Septembre 2021	Délibération du conseil municipal de Mont Saint Martin en faveur du lancement des études
14 Décembre 2021	Présentation et point sur le projet en réunion du Conseil municipal de Mont Saint Martin en présence du maire et d'une adjointe de Chery-Chartreuve
Décembre 2021	Envoi de la convention de chemin
Janvier 2021	Déclaration préalable pour l'installation du mat de mesures des chiroptères
Mars 2022	Présentation et concertation sur le projet en conseil municipal de Chery-Chartreuve
Avril 2022	Signature de la convention d'utilisation des chemins communaux de Mont Saint Martin
Juin 2022	Distribution de la gazette aux riverains et aux les mairies voisines et point d'étape en mairie de Mont Saint Martin
Septembre 2022	CLC N°1 en mairie de Chery-Chartreuve



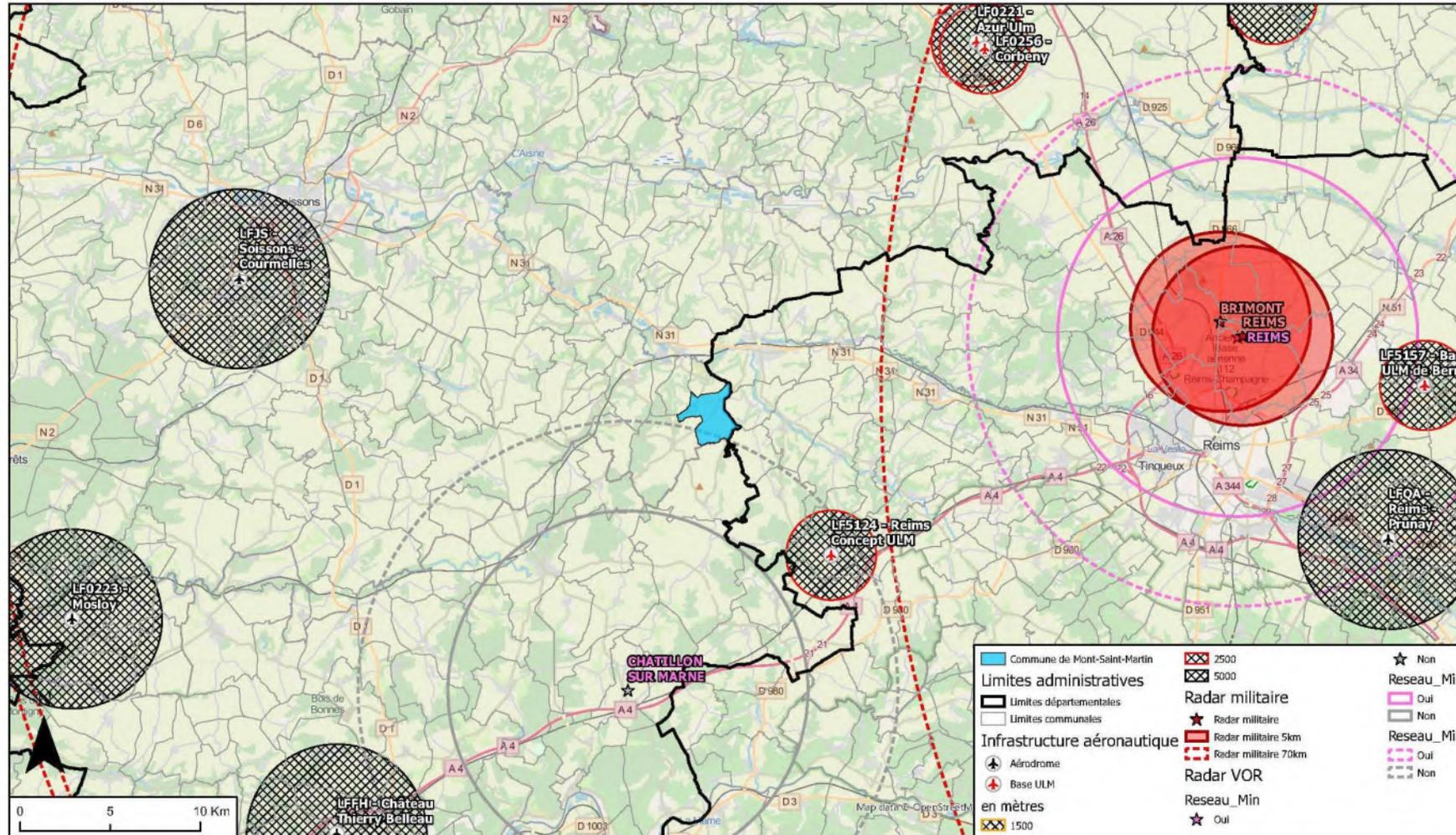
Notre projet (volet technique)



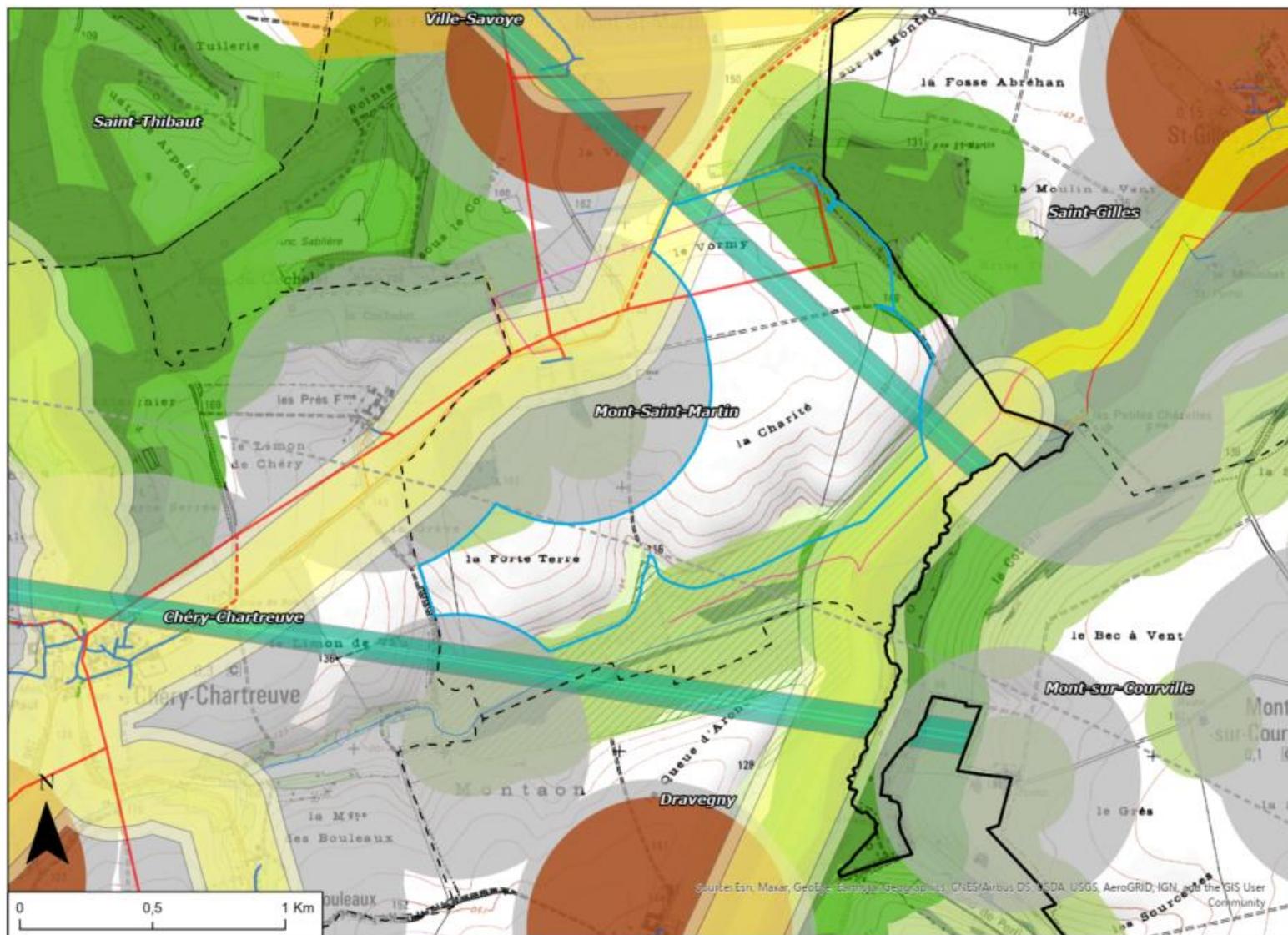
- ▶ Commune concernée :
Mont Saint Martin
- ▶ Contraintes techniques à prendre en compte :
Eloignement aux habitations, bois et bosquets, routes, Radar militaire de Reims, topographie et altimétrie, réseaux électriques et hertziens,...
- ▶ Nombre d'éoliennes projetées sur la commune :
environ 5 éoliennes de 3,6 MW à 4,5 MW
- ▶ Puissance estimée :
18 à 22,5 MW selon la puissance des éoliennes autorisées



Les contraintes aéronautiques



Détermination de la Zone d'implantation potentielle



Limites administratives

- Limites départementales
- Limites communales

Réseaux Hertzien

- Faisceaux HTZ
- Faisceaux HTZ 50m

Radar VOR

- Reseau_Min
- Non

Reseau électrique

- réseau Orange
- HTA aérien
- HTA souterrain
- BT aérien

Réseau routier

- Buffer_RD_150m
- Buffer_RD_200m

Atlas des patrimoines

- MH 500m

Bâti

- bâtiments
- bâtiments 500m

Végétation

- Forêts
- Forêts 200m
- Haies et bosquets
- Haies et bosquets 200m

Natura 2000

- Natura 2000 ZCS

ZNIEFF

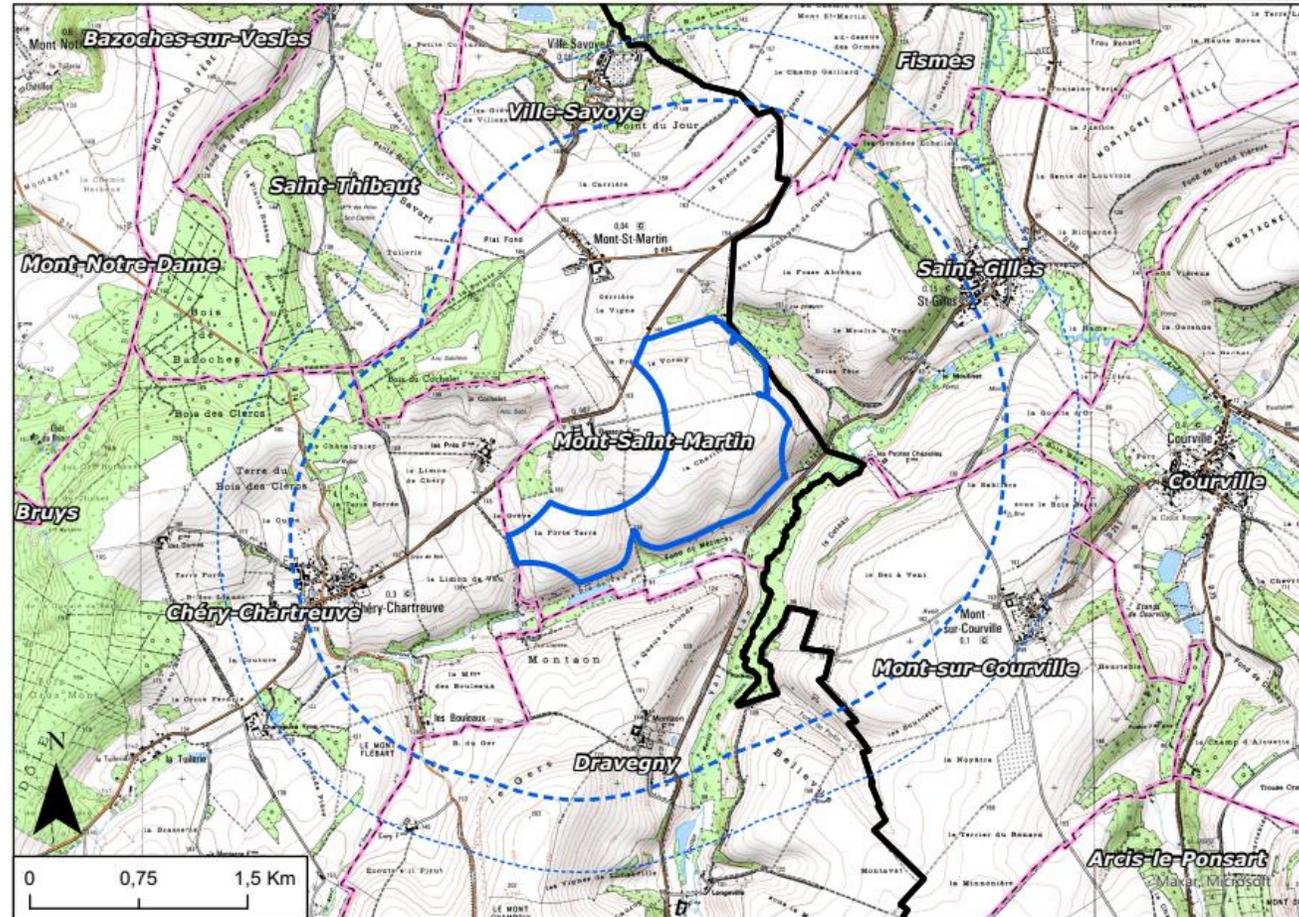
- ZNIEFF1
- Zone ZNIEFF



Outils de communication et d'information :



- * **courriers** d'information et bulletins « **la Gazette** » distribués dans les boîtes aux lettres;
- * **site internet** en ligne depuis le début du projet et mis à jour régulièrement;
- * **Comité Local de Concertation (CLC)**;
- * expositions et permanences publiques avec présence de l'équipe EES;



implantation Mont-Saint-Martin

- ZIP
- Périmètre de 1,5 km autour de la ZIP
- Périmètre de 2 km autour de la ZIP

Limites administratives

- Limites départementales
- Limites communales

1 : 38 000

La concertation



Communication et transparence

Avec qui ?

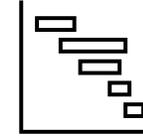
- ▶ les communes du projet
- ▶ les propriétaires et exploitants concernés
- ▶ les riverains
- ▶ Les services de l'Etat (DDT, Chambre d'Agriculture, armée...) et les acteurs du territoire (EPCI, etc.)

Comment ?

- ▶ Présentations
- ▶ Site internet (<https://eolien-ressons.fr/>)
- ▶ expositions publiques
- ▶ bulletins d'informations
- ▶ comité de pilotage (réunion trimestrielle ou semestrielle en fonction de l'avancée du dossier)



Le planning prévisionnel du projet



Définition d'une zone de projet : *T2 2021*



Rencontre avec les élus locaux et démarches foncières : *S2 2021*



Étude de l'impact du projet et préparation du dossier administratif : *2022*



Concertation et information publique : *Tout au long du projet*



Constitution et instruction du dossier pour les autorisations administratives : *2023*



Autorisation et construction : *2024 ...*



Suivi de l'exploitation : *Jusqu'au démantèlement du parc*



Les avantages d'un projet éolien: retombées fiscales



Pour la commune :

- ▶ IFER 2022: 7820€/MW installé dont 20% reviennent à la commune
- ▶ CET et Taxes diverses (CFE, CVAE, Taxe foncière,...)

Pour les EPCI :

- ▶ IFER 50% pour Communauté de Communes du Val de l'Aisne
- ▶ IFER 30% Département

	5 éoliennes	Commune de Mont-Saint-Martin	Communauté de communes du Val de l'Aisne
IFER 2022	3.6 MW	28 152€/an	70 380€/an
	4.5 MW	35 190€/an	87 975€/an

Estimation non contractuelle, soumise à modification (notamment par loi de finances)





Les avantages d'un projet éolien: pour les riverains

A l'initiative d'EES :

- Proposition de financement participatif (au plus tôt au moment des travaux)

A venir : projet de loi relative à l'accélération des ENR (débat en Sept/Oct. 2022)

- « partage de valeur » article 19 du projet de loi

Les fournisseurs d'électricité effectueraient une remise forfaitaire (avec un montant fixe, indépendant de l'électricité consommée) aux ménages qui habitent à proximité (le critère de proximité sera fixé par voie réglementaire) d'au moins une installation d'énergie renouvelable. Seules les résidences principales seraient concernées. Les communes accueillant des installations d'énergie renouvelable bénéficieraient également d'une telle remise.

Des évolutions sont probables lors de la lecture de ce projet de loi au Sénat puis à l'Assemblée Nationale.



Les études en cours ou à venir

3 grandes thématiques sont étudiées dans le cadre de l'étude d'impact et la demande d'autorisation environnementale (AE):

- 1) L'écologie (milieu naturel)
- 2) Le paysage et le patrimoine
- 3) L'acoustique

Une étude de danger est également réalisée pour le dossier de demande d'autorisation ICPE.

L'instruction du dossier démarre seulement une fois le dossier d'AE achevé.



Les études écologiques



Elles se déroulent sur **1 année biologique** complète et étudient la **faune volante** (oiseaux et chauve-souris), la **faune terrestre** et la **flore**.

Elles permettent de caractériser les **espèces présentes sur site** et leur **sensibilité** au projet mais aussi **les habitats** de ces espèces.

Un classement des **enjeux** par espèces puis des **impacts attendus** du projet est réalisé.

Des mesures d'Évitement, de Réduction et/ou de Compensation (**méthode ERC**) sont proposées si besoin.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

 **SYNERGIS**
ENVIRONNEMENT
Agence BRETAGNE

21 RUE DU DANEMARK
56400 BREC'H
02 97 58 53 15

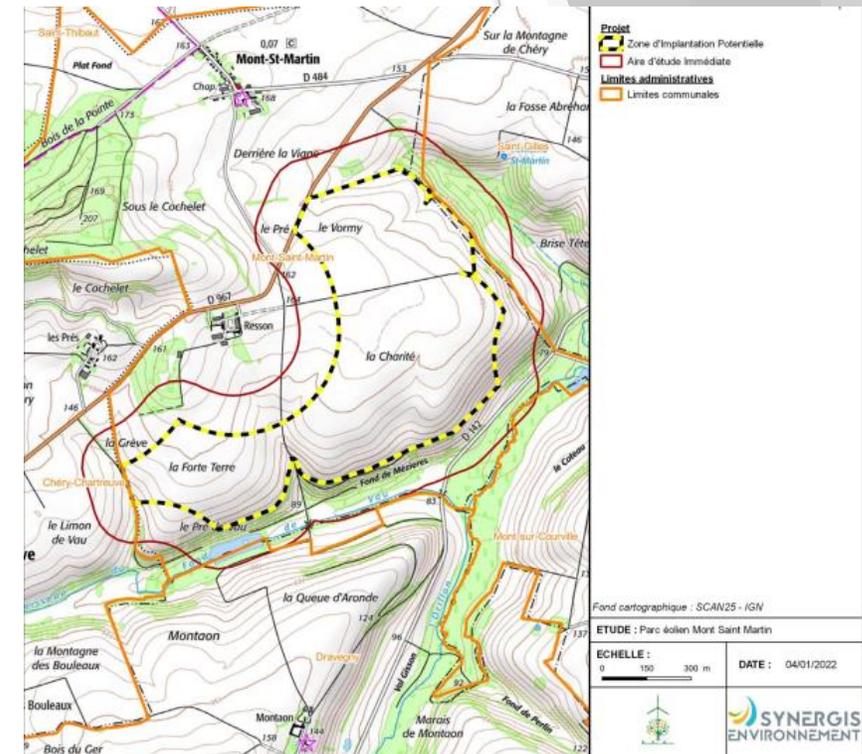
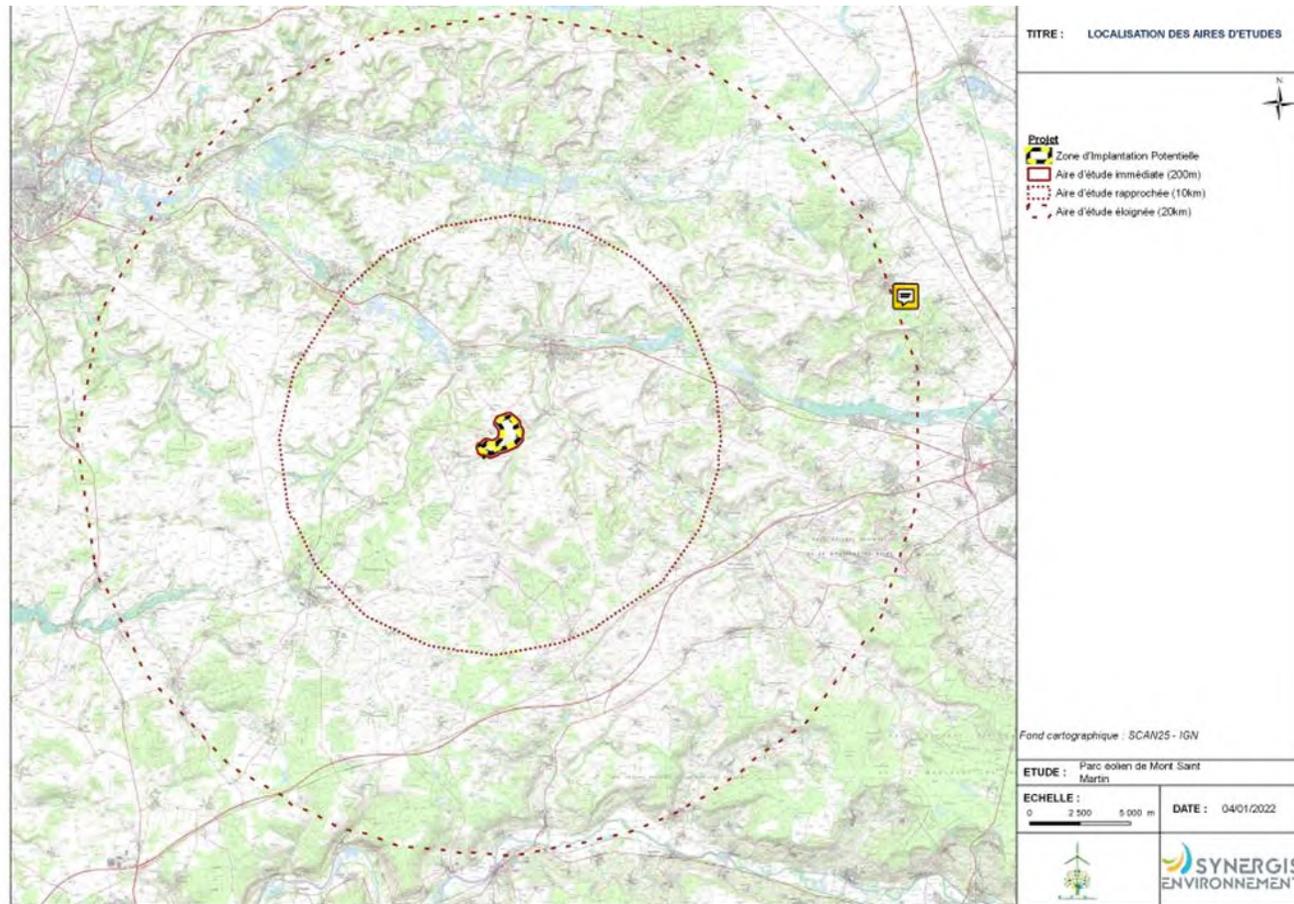


Photo : Fontain Bordello

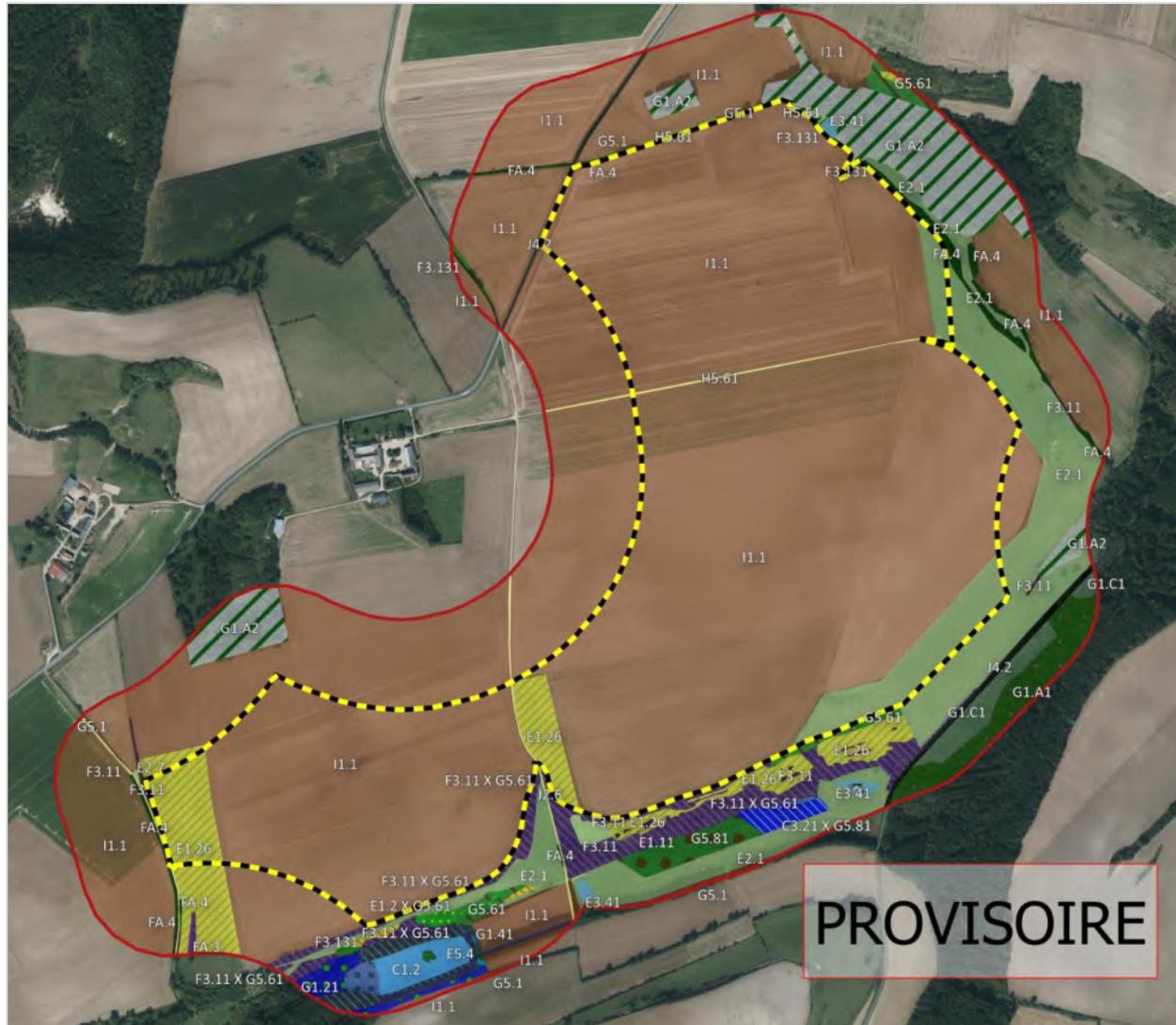


Energie Eolienne Solidaire

Les études écologiques



Les études écologiques



OCCUPATION DU SOL
Projet du champ éolien de Ressons

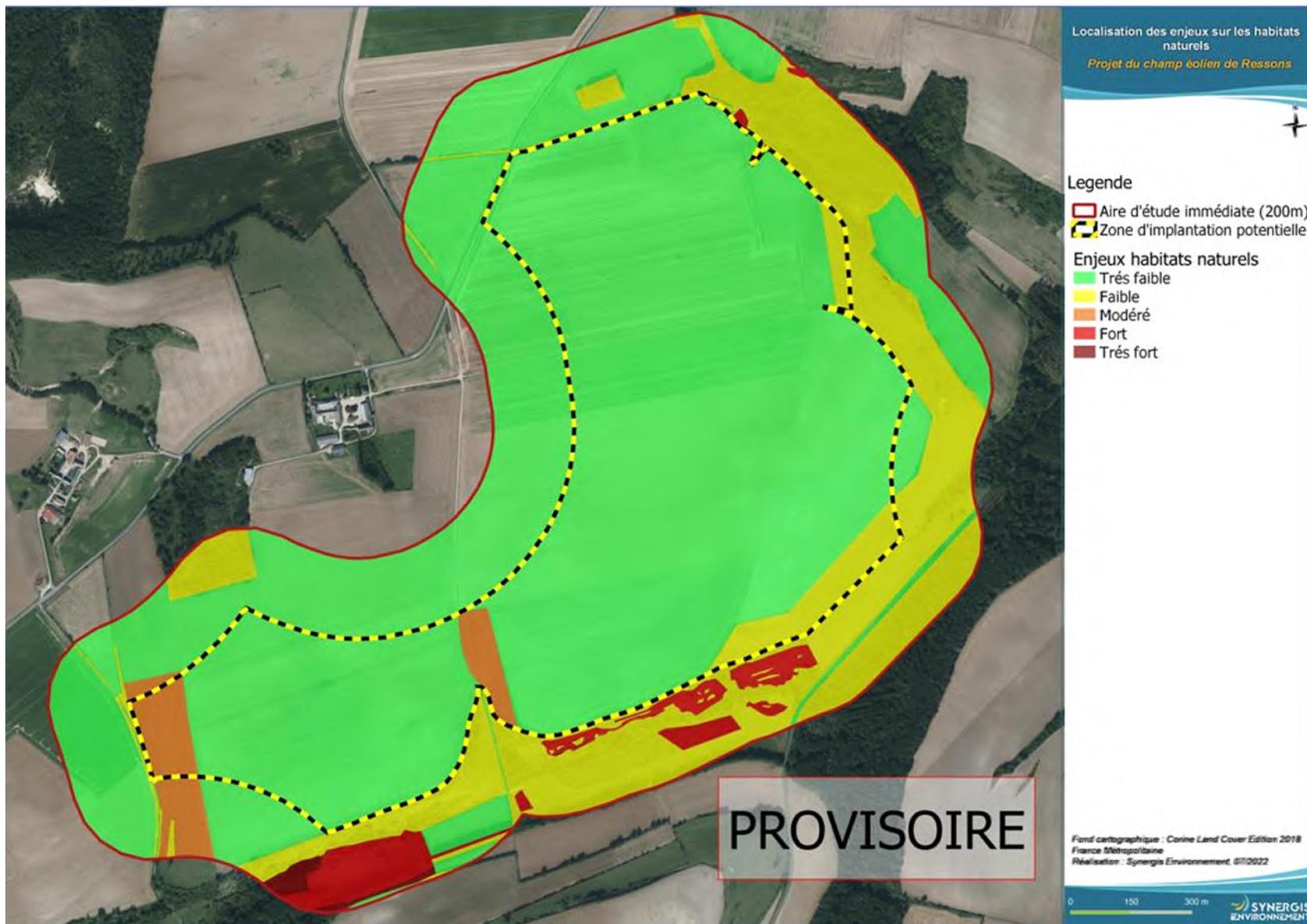
- Habitats naturels (Code EUNIS)
- C1.2 - Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents
 - C3.21 - Phragmitales à Phragmites australis
 - C3.21 X G5.81 - Phragmitales à Phragmites australis X Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des arbres feuillus
 - D5.21 - Communautés de grands Carex (Magnocaricées)
 - E1.11 - Gazon eurosibériens sur débris rocheux
 - E1.2 - Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases
 - E1.2 X G5.61 - Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases X Prébois caducifoliés
 - E1.26 - Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques
 - E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
 - E2.61 - Prairies améliorées sèches ou humides
 - E2.7 - Prairies mésiques non gérées
 - E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides
 - E5.4 - Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et fougères
 - F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
 - F3.11 X G5.61 - Fourrés sur sols riches X Prébois caducifoliés
 - F3.131 - Ronciers
 - FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces
 - FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
 - G1.21 - Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus sur sol inondé par les crues, mais drainés aux basses eaux
 - G1.41 - Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide X Phragmitales à Phragmites australis
 - G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus
 - G1.A2 - Frênaies non riveraines
 - G1.C1 - Plantations de Populus
 - G5.1 - Alignements d'arbres
 - G5.61 - Prébois caducifoliés
 - G5.81 - Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des arbres feuillus
 - H5.61 - Sentiers
 - I1.1 - Monocultures intensives
 - J2.3 - Sites industriels et commerciaux encore en activité en zone rurale
 - J2.6 - Constructions abandonnées en milieu rural
 - J4.2 - Réseaux routiers

PROVISOIRE

Fond cartographique : Corine Land Cover Edition 2018
France Métropolitaine
Réalisation : Synergis Environnement, 07/2022



Les études écologiques



Les études paysagères

L'état initial du paysage et du patrimoine a démarré en septembre 2022 et se déroulera jusqu'en novembre 2022. L'étude aura lieu sur un périmètre allant jusqu'à 20km autour du site.

Ensuite, une analyse aura lieu pour caractériser les enjeux notamment:

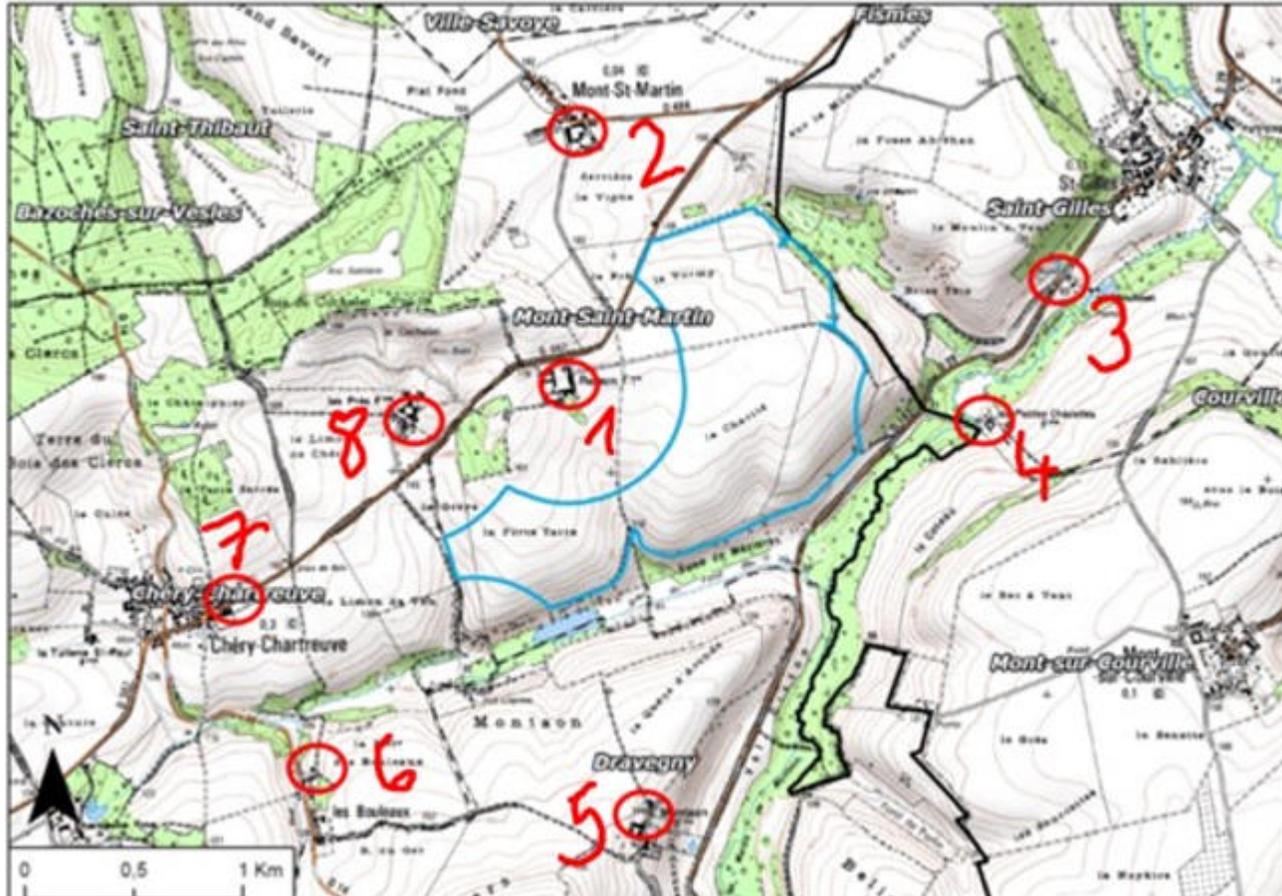
- Sur les lieux de vies proches (villages, hameaux, point d'intérêt local, etc.)
- Sur le grand paysage
- Sur le patrimoine classé, inscrit, etc.

Des photomontages seront réalisés d'ici fin 2022 pour illustrer le dossier.

RÉSONANCE
Urbanisme & Paysage®



Les études acoustiques



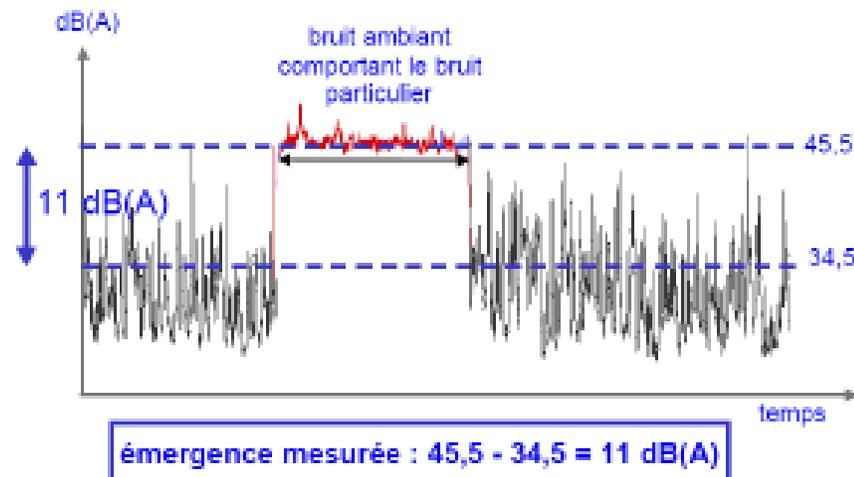
Mesure de bruit sur un parc – © Ghanta



Les études acoustiques



Niveau de bruit ambiant	Emergence admissible pour la période 7h – 22h	Emergence admissible pour la période 22h – 7h
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)



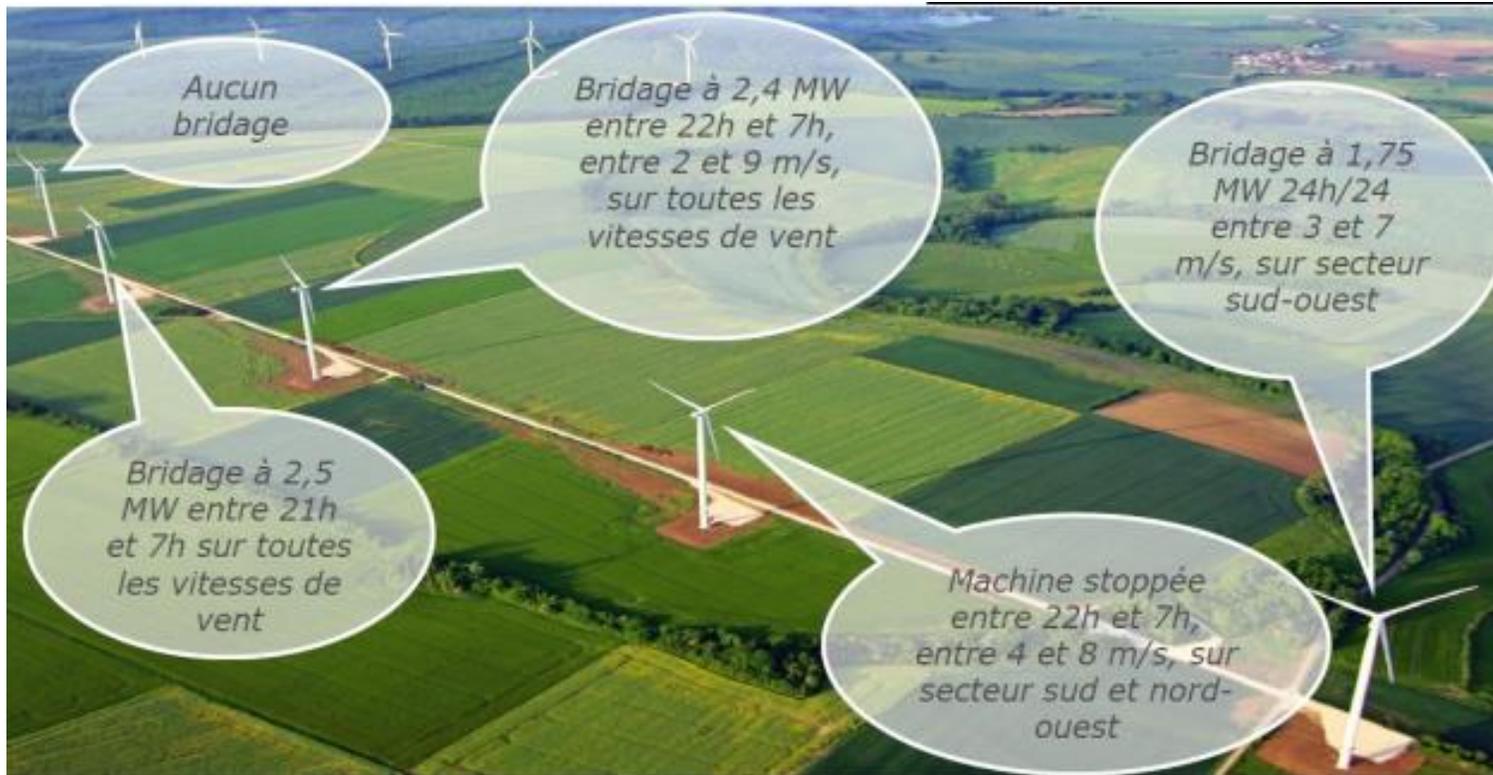
Source : France Energie Eolienne



Energie Eolienne Solidaire

Les études acoustiques

Les possibilités de bridages



Les prochaines étapes



▶ Fin 2022

- Réception des photomontages d'illustration des variantes d'implantations
- Réalisation de l'état initial acoustique (fin 2022/2023)
- Choix de la variante finale du projet

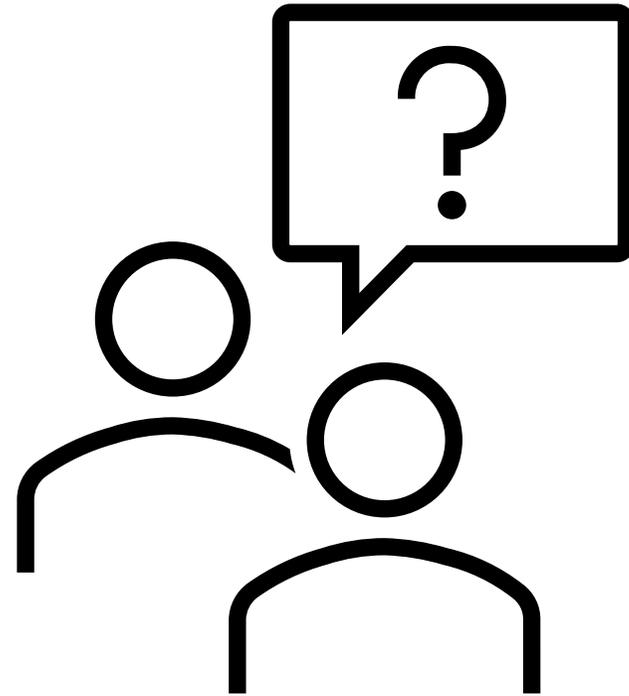
▶ Printemps 2023 :

- Information locale lors du résultat des études
 - ▶ Lettre d'infos (la gazette)
 - ▶ Mise à jour du site internet
 - ▶ Permanence publique
 - ▶ Session n°2 du CLC



Comité Local de Concertation

Temps d'échange





Energie Eolienne Solidaire

8 bis rue Daniel Mayer

37100 TOURS

02 52 32 19 20

contact@energies-solidaire.fr

www.energies-solidaire.fr



Eolien et immobilier



Une étude de l'ADEME de mai 2022 démontre que:

- L'impact sur les prix de l'immobilier est nul pour 90% des maisons vendues entre 2015 et 2020 et très faible pour 10% des maisons vendues sur la même période.
- Pour les 10% de maisons dont le prix est impacté, la baisse estimée est de l'ordre de -1,5 % dans un rayon de 5 km autour d'une éolienne, et nul au-delà.
- Ce chiffre est à mettre en perspective au regard des marges d'erreur des estimations immobilières en zone rurale, qui varient de +/-10 à 20 % sur un marché peu actif tel que le marché de ce type de zone.
- Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides (il n'existe pas de situation où les biens sont invendables du fait de l'éolien).
- L'impact mesuré est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles (pylônes électriques, antennes relais).
- Cet impact n'est pas absolu, il est de nature à évoluer dans le temps en fonction des besoins ressentis par les citoyens vis-à-vis de leur environnement, de leur perception du paysage et de la transition énergétique.